



# Pas-de-Calais

## Le Département

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

#### DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### RÉGIE SAISON CULTURELLE - TARIFICATION POUR L'EXPOSITION VUES D'ICI DU 27 JUIN AU 15 NOVEMBRE 2026

Vu l'arrêté constitutif et les décisions de l'acte constitutif modifié de la régie d'avances et de recettes ouverte auprès de la régie Saison Culturelle dont la dernière en date du 8 avril 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2<sup>o</sup>),

#### **Le Président du Conseil départemental,**

Considérant la nécessité de fixer la liste et les tarifs des articles proposés à la vente à la Maison du Port d'Etaples lors de l'exposition « Vues d'ici » du 27 juin au 15 novembre 2026,

#### **DÉCIDE :**

**Article 1** : Il est décidé de fixer comme suit la liste et les produits proposés à la vente :

<b>PRODUITS PROPOSES</b>	<b>PRIX DE VENTE UNITAIRE</b>
Carte postale	0,60 €
Les Femmes artistes de la Côte d'Opale	15,00€
Eugène CHIGOT, peintre de la Côte d'Opale	12,00 €
Les Enfants de la mer : les peintres de la Côte d'Opale	12,00 €
Intimité(s) : les peintres de la Côte d'Opale	12,00 €
Métamorphose(s) : le port d'Etaples entre passé et avenir	10,00 €
D'un regard à l'autre, photographies d'Etaples avant 1914	8,00 €
Pêcheurs de vague, de Frédéric Briois	30,00 €
L'Hôtel du Département du Pas-de-Calais	8,00 €

**Article 2 :** Les recettes seront imputées sur une des régies ouvertes au sein de la collectivité.

Arras, le 26 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Corinne PRUVOST  
Directrice déléguée au Budget